



GYMNASE  
DE  
LA CITE  
LAUSANNE

2024 - 2025

v.15.08.24

# GYMNASE DE LA CITÉ

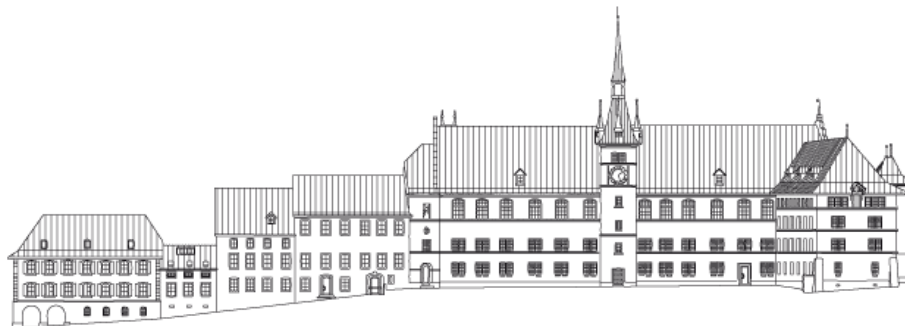
## DIRECTION

Place de la Cathédrale 1 – 1014 Lausanne

Tél. 021 316 35 35

Courriel : [gymnase.lacite@vd.ch](mailto:gymnase.lacite@vd.ch)

Site internet : [www.gymnasecite.ch](http://www.gymnasecite.ch)



## **SOMMAIRE**

PRÉSENTATION	5
<b>ORGANISATION DU GYMNASÉ</b>	<b>6</b>
DIRECTION	6
SECÉTARIAT DE L'ANCIENNE ACADÉMIE	6
BIBLIOTHÈQUE	6
CONCIERGERIE	6
Groupe de bâtiments de l'Ancienne Académie	6
Groupe de bâtiments de la Mercerie	6
CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025	7
MMES ET MM. LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DE CLASSE	8
MMES ET MM. LES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT	9
<b>RÈGLEMENT INTERNE DU GYMNASÉ DE LA CITÉ</b>	<b>16</b>
BASES LÉGALES	16
AVANT-PROPOS	16
I COMPORTEMENT DES ÉLÈVES	16
1. Généralités	16
2. Attitude générale	16
II FRÉQUENTATION DES COURS	17
1. Généralités	17
2. Procédure pour corriger le synoptique	18
3. Arrivées tardives	18
4. Demandes de congé	18
5. Demandes de changement de choix (1M, 1C, 2C)	19
6. Demandes d'allègement pour sportif ou artiste	19
7. Travaux écrits	19
8. Oraux des travaux de maturité, des travaux de maturité spécialisée et des travaux personnels	20
9. Interruption des études	20
III MESURES DISCIPLINAIRES	20
IV RELATIONS AVEC LES RESPONSABLES LÉGAUX	20
V ASSEMBLÉES ET COMMUNICATIONS	20
v.15.08.24	3

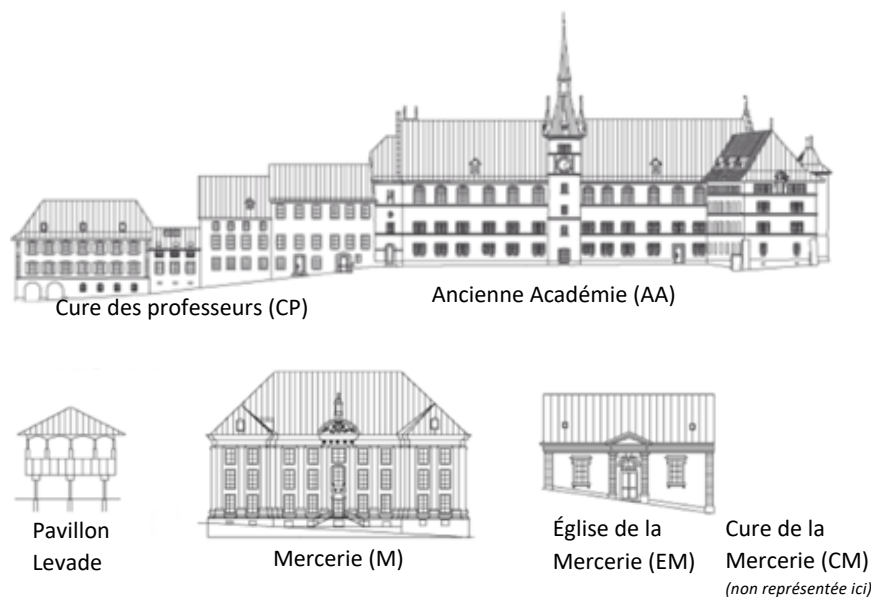
VI CONSEIL ET COMITÉ DES ÉLÈVES	21
VII UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES	21
<b>ORGANISATION ET SERVICES</b>	<b>21</b>
INFORMATIONS AUX ÉLÈVES	21
BIBLIOTHÈQUE	22
LA CONSEILLERE OU LE CONSEILLER DE CLASSE	22
EQUIPE PSPS (PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION EN MILIEU SCOLAIRE)	23
GRUPE RESSOURCES	23
▪ SERVICE DE SANTE	23
▪ SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	24
▪ MEDIATION	24
▪ TRAVAILLEUSE SOCIALE	24
▪ MESURES PARTICULIÈRES (DYS, HP, TDA/H et autres)	25
▪ ORIENTATION PROFESSIONNELLE et PRÉ-UNIVERSITAIRE	25
▪ AUMÔNERIE ŒCUMÉNIQUE	26
GRUPE SOLLICITÉ	26
PARRAINAGE	27
COURS INTENSIFS DE FRANÇAIS (CIF)	27
SOUTIEN SCOLAIRE	28
<b>ACTIVITÉS</b>	<b>28</b>
SEMAINE DECOUVERTES	28
MOBILITÉ	29
COURS COMPLÉMENTAIRES	29
CHŒUR DES GYMNASES LAUSANNOIS	29
ORCHESTRE DES COLLÈGES ET GYMNASES LAUSANNOIS	30
EXPOSITION ARTS & DESIGN	31
RÈGLEMENT DES CONCOURS D'ÉTÉ	31
PRIX ANNUELS	31
STAGES PROFESSIONNELS	31

## PRÉSENTATION

Le Gymnase de La Cité a été le seul établissement de ce type pendant très longtemps dans le Canton de Vaud, formant « l'élite » à une époque où un très faible pourcentage de la population avait accès aux études supérieures.

Actuellement, le Gymnase de La Cité est un établissement de taille moyenne, réparti sur deux sites, l'Ancienne Académie et la Mercerie, bâtiments construits respectivement en 1587 et 1771. La Cité compte un peu plus de 1'000 élèves et une centaine de maîtresses et de maîtres.

Dans l'aura de ces vieilles pierres, nous souhaitons conserver un certain « esprit de La Cité » : avant tout en soutenant la personnalité et l'indépendance des maîtresses et des maîtres, qui jouissent de la totale confiance de la direction sur les plans aussi bien scientifique que pédagogique, et réciproquement font confiance à la direction pour créer et maintenir les conditions les plus favorables possibles à leur enseignement.



Le Gymnase de La Cité abrite deux écoles différentes : une École de Culture générale (avec maturités spécialisées en 4<sup>e</sup> année) et une École de Maturité.

## **ORGANISATION DU GYMNASÉ**

### **DIRECTION**

La directrice, la doyenne et les doyens reçoivent sur rendez-vous.

Mme Véronique MARIANI, directrice	veronique.mariani@vd.ch 079 328 80 36 (en cas d'urgence)
M. N'faly Yannick BÉRÉTÉ, doyen	yannick.berete@vd.ch
M. Toni CETTA, doyen	toni.cetta@vd.ch
M. Sylvain GUILLAUME, doyen	sylvain.guillaume@eduvaud.ch
Mme Anne LORNE, doyenne	anne.lorne@eduvaud.ch

### **SECRETARIAT DE L'ANCIENNE ACADÉMIE**

Place de la Cathédrale 1, 1014 Lausanne, tél. 021 316 35 35, [gymnase.lacite@vd.ch](mailto:gymnase.lacite@vd.ch)

Le secrétariat est ouvert, du lundi au vendredi, de 07h30 à 16h30.

Mme Sabine ANSERMET, secrétaire de direction

M. Steeve KOHLER, secrétaire

Mme Valentine AGIER, secrétaire

Mme Alicia BATTISTUZZI, apprentie

### **BIBLIOTHÈQUE**

Place de la Cathédrale 1, 1014 Lausanne, tél. 021 316 35 34,

[bibliotheque.gycit@eduvaud.ch](mailto:bibliotheque.gycit@eduvaud.ch)

Mme Raphaëlle REVAZ JAUNIN, bibliothécaire

### **CONCIERGERIE**

#### **Groupe de bâtiments de l'Ancienne Académie**

M. Antonio DA SILVA RIO, tél. 021 316 35 39 ou 079 941 08 31

M. Jorge OLIVEIRA, tél. 021 316 35 39 ou 078 669 10 17

Heures d'ouverture des bâtiments : de 06h30 à 19h00

#### **Groupe de bâtiments de la Mercerie**

M. Gabriel ALVES DA CUNHA, tél. 021 316 35 61 ou 079 582 51 87

M. Jorge OLIVEIRA, tél. 021 316 35 39 ou 078 669 10 17

Heures d'ouverture des bâtiments : de 07h00 à 18h30

## **CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

### **DÉBUT DES COURS**

Lundi 19 août 2024, selon convocation  
(4MSOP : lundi 28 octobre 2024)

### **VACANCES D'AUTOMNE 2024**

Du samedi 12 octobre 2024 au dimanche 27 octobre 2024

### **VACANCES D'HIVER 2024-2025**

Du vendredi 21 décembre 2024 à 11h45 au dimanche 5 janvier 2025

### **FIN DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE**

Vendredi 17 janvier 2025

### **RELÂCHES DE FÉVRIER 2025**

Du samedi 15 février 2025 au dimanche 23 février 2025

### **VACANCES DE PRINTEMPS 2025**

Du samedi 12 avril 2025 au dimanche 27 avril 2025

### **FIN DES COURS POUR LES CLASSES DE 3<sup>e</sup> ANNÉE et 4MSOP**

Vendredi 23 mai 2025 à 16h15

### **EXAMENS DE MATURITÉ, DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE ET DU CERTIFICAT DE CULTURE GÉNÉRALE**

Du lundi 26 mai 2025 au vendredi 20 juin 2025

### **FIN DES COURS POUR LES CLASSES DE 1<sup>re</sup> ET DE 2<sup>e</sup> ANNÉE**

Mardi 10 juin 2025 à 16h15

### **PROMOTIONS**

Vendredi 27 juin 2025

### **VACANCES D'ÉTÉ 2025**

Du samedi 28 juin 2025 au dimanche 17 août 2025

### **EXAMENS DE RATTRAPAGE**

Du lundi 4 août 2025 au jeudi 14 août 2025

Les responsables légaux sont priés de respecter scrupuleusement les dates ci-dessus lors de la planification de leurs vacances. Immédiatement avant ou après les vacances scolaires, ou un jour férié, il n'est accordé de congé que dans des cas exceptionnels (se reporter au Règlement des Gymnases).

## **MMES ET MM. LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DE CLASSE**

1C1	Mme Catherine ZÜRRER
1C2	M. Yvan MOOR
1C3	M. Mohamed Morgan CHAHDOURA
1M01	M. Daniel TSCHUMY
1M02	M. Jonathan KISSLING
1M03	M. Aurélien GUYARD
1M04	M. Mohammed BOURICHE
1M05	M. Laurent ENET
1M06	Mme Patricia WEGMANN
1M07	Mme Natacha CHIMIANTI CARREIRA
1M08	M. Daniel BUSSY
1M09	M. Renaud ROUILLER
1M10	M. Benjamin PEDROTTI
1M11	M. Romain VANOLLI
2CAR	Mme Rahmouna CUCHE
2CPE	Mme Elisabeth SALVI CEPL
2CSA	M. Romain PARRAS
2CTS	Mme Samina MESGARZADEH
2M01	M. Sylvain RÜTTI
2M02	Mme Véronique CLÉMENT
2M03	M. Joël TEUSCHER
2M04	Mme Camille MARSHALL
2M05	Mme Liliane PARMIGIANI
2M06	M. Amrit SINGH
2M07	Mme Isabelle ITIÉ
2M08	Mme Anna BEHRMANN
2M09	Mme Valentine NICOLLIER SARAILLON
2M10	M. Nicolas MOREL
2M11	M. Raphaël ANTILLE
3CAR	M. Thibaut DUMONT
3CPE	M. Jean-Marie CHERUBINI
3CSA	M. Marta LAI
3CTS	Mme Sophie GASSER
3M01	Mme Natacha GUÉRIN
3M02	M. Nicolas VINCKENBOSCH
3M03	Mme Sophie NALLET
3M04	M. Manuel GARDON
3M05	M. Olivier BAYS
3M06	Mme Viviane SOCQUET-JUGLARD
3M07	M. Aurélien MÉTROZ
3M08	Mme Linda RÜST
3M09	Mme Corinne LAURENT
3M10	M. Christophe PIDOUX
4MSOP	Mme Silvia MEIER CAMPONOVO



## MMES ET MM. LES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT

ALBISETTI Léo leo.albisetti@eduvaud.ch	Musique
ALVEZ DA COSTA Alexandre alexandre.alvez@eduvaud.ch	Sport
ANDENMATTEN David david.andenmatten@eduvaud.ch	Géographie
ANDRÉ Patrice david.andenmatten@eduvaud.ch	Informatique
ANTILLE Raphaël raphael.antille@eduvaud.ch	Mathématiques
ANTONIOLI Cora cora.antonioli@eduvaud.ch	Allemand
ARNOLD Eric eric.arnold@eduvaud.ch	Géographie, Sport
BARTKOWICZ Izabela izabela.bartkowicz@eduvaud.ch	Philosophie
BAYS Olivier olivier.bays@eduvaud.ch	Histoire
BEHRMANN Anna anna.behrmann@eduvaud.ch	Allemand
BÉRÉTÉ N'faly Yannick nfaly.berete@eduvaud.ch	Physique
BIANCO Samuel samuel.bianco@eduvaud.ch	Mathématiques
BOURICHE Mohammed mohammed.bouriche@eduvaud.ch	Informatique
BRAND Dominique dominique.brand@eduvaud.ch	Histoire
BRUTTIN Sylvie sylvie.bruttin@eduvaud.ch	Français
BUSSY Daniel daniel.bussy@eduvaud.ch	Mathématiques
CARBALLO José-Marcos josemarcos.carballo@eduvaud.ch	Mathématiques
CATELLANI Anna anna.catellani@eduvaud.ch	Italien

CETTA Toni toni.cetta@eduvaud.ch	Italien
CHAHDOURA Mohamed Morgan mohamed.chahdoura@eduvaud.ch	Informatique
CHERUBINI Jean-Marie jeanmarie.cherubini@eduvaud.ch	Français, Histoire de l'art
CHIADO RANA Christine christine.chiado@eduvaud.ch	Allemand, Philosophie
CHIMIENTI CARREIRA Natacha natacha.chimienti@eduvaud.ch	Français
CLÉMENT Véronique veronique.clement@eduvaud.ch	Anglais
COMTE Michaël michael.comte@eduvaud.ch	Français, Philosophie
CUCHE Rahmouna rahmouna.cuche@eduvaud.ch	Français, Grec
DANET Pascal pascal.danet@eduvaud.ch	Musique
DEMAND Marie marie.demand@eduvaud.ch	Allemand
DIANU Rares rares.dianu@eduvaud.ch	Mathématiques
DÖRRIES Christos Stephan christos.dorries@eduvaud.ch	Biologie
DUBÉ Eric eric.dube@eduvaud.ch	Allemand
DUMONT Thibaut thibaut.dumont@eduvaud.ch	Mathématiques
ENET Laurent laurent.enet@eduvaud.ch	Français
FAURE Claude-Alain claudealain.faure@eduvaud.ch	Mathématiques
FESCHOTTE Emmanuelle emmanuelle.feschotte@eduvaud.ch	Chimie
FORNEROD Vincent vincent.fornerod@eduvaud.ch	Philosophie, Psychologie
GABER Irina irina.gaber@eduvaud.ch	Physique

GABLER-BARDET Sandrine sandrine.gablerbardet@eduvaud.ch	Sport
GARDON Manuel manuel.gardon@eduvaud.ch	Physique
GASSER Laurent laurent.gasser@eduvaud.ch	Sport
GASSER Sophie sophie.gasser@eduvaud.ch	Français
GONZALEZ Natacha natacha.gonzalez@eduvaud.ch	Espagnol, Italien
GRAF Alain alain.graf@eduvaud.ch	Arts visuels
GRIN Yann yann.grin@eduvaud.ch	Philosophie
GROSJEAN Solange solange.grosjean@eduvaud.ch	Biologie
GUÉRIN Natacha natacha.guerin@eduvaud.ch	Chimie
GUYARD Aurélien aurelien.guyard@eduvaud.ch	Chimie
GUILLAUME Sylvain sylvain.guillaume@eduvaud.ch	Français
HÄNNI Kevin kevin.haenni@eduvaud.ch	Chimie
HÉRITIER Théo theo.heritier@eduvaud.ch	Géographie
HETZ Marina marina.hetz@eduvaud.ch	Arts visuels
ITIÉ Isabelle isabelle.itie@eduvaud.ch	Anglais
JACQUET Pierre-André pierreandre.jacquet@eduvaud.ch	Français, Latin
JANDEJSEK Miroslav miroslav.jandjsek@eduvaud.ch	Allemand
JONDEAU Christine christine.jondeau@eduvaud.ch	Sciences économiques
KISSLING Jonathan jonathan.kissling@eduvaud.ch	Biologie

KLOPFENSTEIN Manon manon.klopfenstein@eduvaud.ch	Grec
KOZMA Rose-Marie rosemarie.kozma@eduvaud.ch	Italien
KREIL MAGNIN Roswitha roswitha.kreil@eduvaud.ch	Allemand
KUNSTOVNY Peter peter.kunstovny@eduvaud.ch	Biologie
LAI Marta marta.lai@eduvaud.ch	Physique
LAURENT Corinne corinne.laurent@eduvaud.ch	Allemand
LORNE Anne anne.lorne@eduvaud.ch	Sciences économiques
LUNGI Alex alex.lunghi@eduvaud.ch	Sport
MALEY Paul paul.maley@eduvaud.ch	Informatique
MARSHALL Camille camille.marshall@eduvaud.ch	Anglais
MAYOR Genêt genet.mayor@eduvaud.ch	Arts visuels
MEIER CAMPONOVO Silvia silvia.meier@eduvaud.ch	Allemand
MESGARZADEH Samina samina.mesgarzadeh@eduvaud.ch	Sociologie
METELLO DE SEIXAS Lopo lopo.metello@eduvaud.ch	Géographie
MÉTROZ Aurélien aurelien.metroz@eduvaud.ch	Français
MICHLIG GONZALEZ Stéphanie stephanie.michlig@eduvaud.ch	Biologie
MICHOD Patrick patrick.michod@eduvaud.ch	Allemand, Sport
MISTELI Barbara barbara.misteli@eduvaud.ch	Allemand
MOOR Yvan yvan.moor@eduvaud.ch	Sciences économiques

MOREL Nicolas nicolas.morel1@eduvaud.ch	Français
NALLET Sophie sophie.nallet@eduvaud.ch	Biologie, Chimie
NICOLLIER SARAILLON Valentine valentine.nicollier@eduvaud.ch	Français
NIHAN Philippe philippe.nihan@eduvaud.ch	Chimie
OLTEANU Alexandra-Mihaela alexandra-mihaela.olteanu@eduvaud.ch	Informatique
PARMIGIANI Liliane liliane.parmigiani@eduvaud.ch	Français
PARRAS Romain romain.parras@eduvaud.ch	Physique
PEDROTTI Benjamin benjamin.pedrotti@eduvaud.ch	Mathématiques
PELLEGRINI Luca luca.pellegrini@eduvaud.ch	Histoire
PEREIRA Armando armando.pereira@eduvaud.ch	Sport
PEREZ-DURONIO Davina davina.perezduronio@eduvaud.ch	Italien
PIDOUX Christophe christophe.pidoux@eduvaud.ch	Allemand
PIDOUX Lorraine lorraine.pidoux@eduvaud.ch	Histoire
PIDOUX LAUPIN Bernadette bernadette.pidoux@eduvaud.ch	Français
REYMOND ROLLINI Dominique dominique.reymond@eduvaud.ch	Anglais
ROLLINI Pierre pierre.rollini@eduvaud.ch	Biologie
ROSSEL Benoît benoit.rossel@eduvaud.ch	Anglais
ROUILLER Renaud renaud.rouiller@eduvaud.ch	Français
RÜST Linda linda.rust@eduvaud.ch	Anglais

RÜTTI Sylvain sylvain.rutti@eduvaud.ch	Chimie
SALVI CEPL Élisabeth elisabeth.salvi@eduvaud.ch	Histoire
SAVOYE Arthur Jean arthur.savoye@eduvaud.ch	Français, Histoire
SINGH Amrit amrit.singh@eduvaud.ch	Anglais
SOCQUET-JUGLARD Viviane viviane.socquet@eduvaud.ch	Anglais
SOLIVELLA MONERA GILLARD Sara sara.solivella@eduvaud.ch	Espagnol, Histoire de l'art
STANO Simone simone.stano@eduvaud.ch	Géographie
SUAREZ Stéphane stephane.suarez@eduvaud.ch	Chimie
SUPPA Francesca francesca.suppa@eduvaud.ch	Italien
TEUSCHER Joël joel.teuscher@eduvaud.ch	Chimie
THIBAUD-MOUSSOULI Charlotte charlotte.thibaud@eduvaud.ch	Musique
TSCHUMY Daniel daniel.tschumy@eduvaud.ch	Anglais
VANOLLI Romain romain.vanolli@eduvaud.ch	Sciences économiques
VINCKENBOSCH Nicolas nicolas.vinckenbosch@eduvaud.ch	Biologie
VOLET Valentine valentine.volet@eduvaud.ch	Mathématiques
WEBER Mats mats.weber@eduvaud.ch	Mathématiques
WEGMANN Patricia patricia.wegmann@eduvaud.ch	Anglais, Histoire et sciences des religions
WYKRETOWICZ Hubert hubert.wykretowicz@eduvaud.ch	Philosophie, Psychologie
ZÜRNER Catherine catherine.zurrer@eduvaud.ch	Sciences économiques

ZVAROVA Olga  
olga.zvarova@eduvaud.ch

Mathématiques

# RÈGLEMENT INTERNE DU GYMNASSE DE LA CITÉ

## BASES LÉGALES

La Loi sur l'enseignement secondaire supérieur du 17 septembre 1985 et ses Dispositions d'application), le Règlement des gymnases du 6 juillet 2022, le Règlement de l'École de maturité du 6 juillet 2022, le Règlement de l'École de culture générale du 6 juillet 2022, et leurs Dispositions d'application, ainsi que la Loi scolaire du 12 juin 1984 et son Règlement d'application du 25 juin 1997, constituent les bases légales régissant l'activité des gymnases.

## AVANT-PROPOS

L'enseignement au Gymnase a pour but de dispenser des connaissances permettant aux élèves de découvrir, d'acquérir et de pratiquer divers savoirs issus des sciences, des lettres et des arts, des techniques, et de la culture prise dans un sens large. En vue de son bon déroulement, il est utile de garder à l'esprit qu'enseigner, apprendre et participer à la vie du Gymnase reposent sur l'observation de quelques conditions élémentaires, à savoir l'exercice de la liberté de penser, la reconnaissance du travail et de l'honnêteté intellectuelle, et la pratique du respect des personnes.

## I COMPORTEMENT DES ÉLÈVES

### 1. Généralités

En s'inscrivant au Gymnase, les élèves s'engagent à participer à toutes les activités scolaires, à suivre toutes les périodes d'enseignement sans exception et avec ponctualité, et à effectuer le travail indispensable au bon déroulement de leurs études. Leur comportement est en adéquation avec ce principe général dans l'enceinte de l'établissement comme à l'extérieur. Les élèves veillent à maintenir les différents lieux et matériels dans un bon état d'ordre et de propreté. Tout manquement à cet égard entraînera des sanctions, cas échéant des réparations financières.

### 2. Attitude générale

Les égards, la courtoisie et le respect de l'autre, en particulier de son travail, inspirent la conduite de chacun. Une attitude adéquate est de mise pendant les cours. Les élèves :

- viennent aux cours munis de leur matériel et sont prêts au travail dès le début de la période ; respectent scrupuleusement tout délai de reddition de travaux scolaires et de documents administratifs ainsi que les délais de paiement ;



- s'abstiennent de manger, de boire, de mâcher du chewing-gum ; adoptent une tenue vestimentaire convenable ;
- conservent téléphones portables, montres connectées et autres appareils électroniques personnels dans les sacs, en mode silencieux, sauf autorisation expresse;
- ont une attitude positive, respectueuse, correcte, polie et constructive ;
- s'abstiennent de tout acte de violence physique, verbale ou psychologique à caractère raciste, sexiste, homophobe ou se rapportant à l'apparence physique, à l'identité du genre, à l'appartenance sociale, religieuse, ethnique ou à tout autre critère ;
- ne filment, ne photographient ni n'enregistrent tout ou partie des cours;
- ne vendent, ne détiennent ni ne consomment de l'alcool ou des substances illicites dans l'enceinte de l'établissement.

Tout manquement à ces règles mènera à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

## II FRÉQUENTATION DES COURS

### 1. Généralités

Le Corps enseignant contrôle la présence des élèves à chaque leçon et signalent les absences et les arrivées tardives.

Quand les élèves ont été absents ou sont arrivés en retard, ils reçoivent, pour information, le lundi de la semaine N+1, par courriel, un synoptique de leurs absences et arrivées tardives de la semaine N, qu'ils sont tenus de consulter.

Toute absence aux cours ou à des activités scolaires doit être justifiée par écrit au moyen du formulaire ad hoc disponible au secrétariat ou sur le site internet du gymnase à l'adresse :

<https://www.gymnasecrite.ch/wp-content/uploads/feuillejustificationabsence.pdf>

La signature d'un responsable légal est requise quand l'élève est mineur.

Les formulaires de justification d'absences doivent être impérativement remis à la conseillère ou au conseiller de classe (CC), si possible en main propre, sinon dans sa boîte aux lettres **le jour du retour de l'élève au gymnase**. S'il ne le fait pas à ce moment-là, il s'expose à un refus de la part du CC de valider son absence.

L'élève joint au formulaire toute pièce utile à la justification de l'absence (certificat médical, convocations officielles, rendez-vous médicaux, etc.)

Toute justification remise dans les délais sera examinée. Le cas échéant, son motif pourra être considéré comme irrecevable par le CC et/ou la doyenne ou le doyen

de volée. Dans ce cas-là, l'élève en est informé par le CC avant le vendredi de la semaine N+1 ou en semaine N+2 par la doyenne ou le doyen de volée.

Après trois jours d'absence, la conseillère ou le conseiller de classe doit être informé des raisons de celle-ci par l'élève majeur ou un responsable légal de l'élève mineur.

Un certificat médical peut être exigé lorsque l'absence, même intermittente, dépasse une semaine.

Les absences injustifiées sont sanctionnées. Les sanctions sont prononcées par la doyenne ou le doyen de volée ou la directrice et font l'objet d'une communication écrite à l'élève majeur ou aux responsables légaux de l'élève mineur. Elles peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive.

## **2. Procédure pour corriger le synoptique**

Lorsque l'élève consulte son synoptique le lundi de la semaine N+1 et qu'il pense constater une erreur, il écrit le jour même un courriel au maître concerné pour demander une correction. Celui-ci lui répond dans tous les cas avant le jeudi soir par le même canal, avec une copie à l'intention de la conseillère ou du conseiller de classe, du secrétariat et de la doyenne ou du doyen de volée. Si l'erreur est effectivement reconnue, la conseillère ou le conseiller de classe effectue alors la correction nécessaire le vendredi de la semaine N+1 au plus tard.

## **3. Arrivées tardives**

Les arrivées tardives sont relevées par le Corps enseignant à chaque leçon, qui peut les excuser le cas échéant. Si le retard semble répétitif ou si son motif est irrecevable, l'accès à la salle de classe de l'élève retardataire peut être refusé ou différé. Les arrivées tardives, par tranches de 5, conduisent à une sanction. Une arrivée tardive ne peut être supprimée que sur présentation d'un document officiel à la conseillère ou au conseiller de classe pendant la semaine N+1.

## **4. Demandes de congé**

Pour toute absence prévisible, notamment en cas de rendez-vous officiel ou médical, une demande de congé clairement motivée (formulaire ad hoc, contresigné par un responsable légal si l'élève est mineur, pièce justificative jointe le cas échéant) doit être remise au secrétariat **au plus tard d'ici le mercredi (16h30) de la semaine qui précède l'absence**. La demande est traitée par la doyenne ou le doyen de volée ou le Conseil de direction. L'élève est ensuite informé du résultat de sa démarche par le secrétariat. Immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié, il n'est accordé de congé que dans des cas exceptionnels.

## **5. Demandes de changement de choix (1M, 1C, 2C)**

Les responsables légaux de l'élève mineur ou l'élève majeur exprime la demande en remplissant le formulaire ad hoc, disponible au secrétariat, **durant les quatre premières semaines de l'année scolaire**. La Direction, en fonction des bases légales et réglementaires, analyse la demande, et cela en lien avec les effectifs des classes et groupes. Les décisions sont prises durant la 3e et la 5e semaine. Les changements acceptés entrent en vigueur dès que possible. Il est à noter que le rattrapage des cours manqués est à la charge de l'élève et que le changement peut impliquer un transfert dans un autre gymnase. Les demandes de changement de gymnase sont traitées par la directrice et font l'objet d'une décision de la Conférence des directeurs.

## **6. Demandes d'allègement pour sportif ou artiste**

L'élève remplit le formulaire ad hoc (SEPS ou autre) et le dépose au secrétariat. Le chef de file de la discipline concernée, en collaboration avec la directrice, étudie la demande en fonction des bases légales et réglementaires. Le cas échéant, l'élève est convoqué pour un entretien avec la directrice afin de définir les modalités de l'allègement. L'élève est ensuite informé de la décision par courrier, avec copie aux personnes concernées.

## **7. Travaux écrits**

Lorsque l'absence à un travail écrit annoncé est prévisible, l'élève doit informer la maîtresse ou le maître concerné dès qu'il a connaissance de celle-ci. Si cette information n'est pas donnée, la note 1 est attribuée pour ce travail manqué. Seuls des empêchements exceptionnels peuvent justifier une telle absence.

L'élève absent à un travail écrit annoncé doit s'en expliquer oralement à la maîtresse ou au maître concerné, au plus tard 24 heures après son retour en classe, ou par courriel, dans le même délai. Si cette échéance n'est pas respectée ou si l'excuse présentée est jugée irrecevable, la note 1 sera attribuée.

Lorsque l'excuse présentée est jugée recevable, la maîtresse ou le maître concerné peut exiger une épreuve de remplacement et en détermine les modalités (séances de rattrapage des travaux écrits – SERATE – ou toute autre occasion). Tout élève dûment convoqué qui ne se présente pas à une épreuve de remplacement reçoit la note 1, sous réserve d'un certificat médical spécifique à l'absence ou d'une cause majeure attestée.

En cas d'exclusion temporaire des cours, l'élève est tenu de se présenter aux travaux écrits annoncés.

Toute fraude (tricherie, plagiat) ou tentative de fraude dans un travail scolaire sera punie, et le travail évalué en conséquence. La note 1 pourra être attribuée.

## **8. Oraux des travaux de maturité, des travaux de maturité spécialisée et des travaux personnels**

La présentation orale officielle des travaux de maturité, des travaux de maturité spécialisée et des travaux personnels n'est pas publique.

## **9. Interruption des études**

Les élèves ne peuvent quitter définitivement l'établissement sans déclaration écrite adressée à la Direction. S'ils sont mineurs, elle est produite par leurs responsables légaux.

## **III MESURES DISCIPLINAIRES**

En cas d'indiscipline, le Corps enseignant peut infliger des devoirs supplémentaires, exclure l'élève de la leçon, en référer à la conseillère ou au conseiller de classe et à la doyenne ou au doyen de volée.

L'indiscipline, l'oubli récurrent du matériel nécessaire, les absences injustifiées, le cumul d'arrivées tardives ou toute autre forme de comportement inadéquat font l'objet de sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive dans les cas extrêmes. Ces mesures entraînent une information écrite de la Direction à l'élève majeur ou aux responsables légaux.

## **IV RELATIONS AVEC LES RESPONSABLES LÉGAUX**

Les responsables légaux de l'élève mineur sont tenus informés des résultats scolaires à l'occasion des différents bulletins, et du déroulement de la scolarité, si besoin, par la conseillère ou le conseiller de classe et la Direction. De leur côté, les responsables légaux s'engagent à informer l'élève de ses droits et devoirs d'usager responsable de l'établissement et à lui faire observer les règlements et directives en vigueur. Ils répondent de ses actes, notamment des dégâts matériels qu'il peut avoir causés ou dont la responsabilité lui incombe.

## **V ASSEMBLÉES ET COMMUNICATIONS**

Toutes formes de propagande et de publicité sont interdites dans l'établissement. L'organisation, dans le cadre de l'école, de clubs ou de groupements, de réunions, de collectes d'argent ou de signatures est soumise à l'autorisation de la Direction. Il en va de même pour toute annonce ou communication affichée ou distribuée dans l'établissement ou sur son site.

## **VI CONSEIL ET COMITÉ DES ÉLÈVES**

Le Conseil des élèves est une assemblée représentant les élèves à raison d'un délégué par classe. Il constitue un organe destiné notamment à favoriser l'échange d'informations entre la Direction, le Corps enseignant et l'ensemble des élèves, ainsi qu'à promouvoir leurs projets. Les informations sur l'organisation du Conseil des élèves et la composition du Comité des élèves sont disponibles sur le site internet de l'établissement selon le lien suivant :

<https://www.gymnasecite.ch/votre-gymnase/conseil-des-eleves/>

## **VII UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES**

Les élèves s'engagent à ne pas consulter, conserver ou diffuser des documents qui portent atteinte à la dignité de la personne, présentent un caractère pornographique, incitent à la haine raciale, constituent une apologie du crime ou de la violence (cf. code pénal, art. 173, 197, 261).

Les élèves s'engagent aussi à ne pas léser un site ou un utilisateur distant et à ne pas diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation (cf. la loi suisse sur les droits d'auteur du 1<sup>er</sup> juillet 1993). Dans tous les cas, ils mentionnent leurs sources lors de l'utilisation d'informations de tiers. Le piratage de logiciels est interdit.

Les élèves ont l'obligation de signer la charte informatique reçue dans le courrier d'été et la rendent à leur conseillère ou conseiller de classe impérativement le jour de la rentrée d'août.

## **ORGANISATION ET SERVICES**

### **INFORMATIONS AUX ÉLÈVES**

Les informations sont diffusées principalement par les supports informatiques (les écrans et le site internet de l'établissement), les élèves sont tenus de les consulter avec régularité.

Les communications, les relevés d'absences et d'arrivées tardives ainsi que les convocations de la Direction sont transmises aux élèves par le biais de leur adresse de courriel [@eduvaud.ch](mailto:@eduvaud.ch) qui est paramétrée par la maîtresse ou le maître d'informatique lors des premiers cours.

En cas d'absence d'une maîtresse ou d'un maître, le délégué de classe s'informe auprès du secrétariat après un quart d'heure d'attente en classe.

## **BIBLIOTHÈQUE**

La bibliothèque est située au rez-de-chaussée de l’Ancienne Académie, à côté de la cafétéria. Elle est à la disposition des élèves et du Corps enseignant du Gymnase de La Cité exclusivement. Elle est ouverte de 8h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 8h00 à 16h00 le vendredi. Elle est fermée durant les vacances scolaires.

Une attention particulière est prêtée aux recherches et aux demandes d’information des élèves et du Corps enseignant.

La bibliothèque comprend 20'000 ouvrages en libre accès, ainsi que 800 DVD, une trentaine de revues et trois quotidiens. Elle fait partie du réseau RENOVAUD.

Le prêt est personnel. Les élèves peuvent emprunter 15 documents à la fois pour une durée d’un mois. Les livres doivent être rapportés à la bibliothèque d’ici l’échéance, en bon état, notamment sans annotations. L’emprunteur s’engage à remplacer un ouvrage qu’il aurait endommagé ou perdu. En cas de retard, une amende peut être perçue.

Un espace de travail équipé de cinq ordinateurs est à disposition des élèves, ainsi que deux liseuses. Une photocopieuse est disponible à la cafétéria.

La bibliothèque propose un accès à la base de données Europresse qui permet la consultation d’une offre variée de revues et de journaux suisses et internationaux, et à l’Encyclopaedia Universalis en ligne.

La bibliothèque est joignable par téléphone au 021 316 35 34 ou par courriel : [bibliotheque.gycit@eduvaud.ch](mailto:bibliotheque.gycit@eduvaud.ch)

## **LA CONSEILLÈRE OU LE CONSEILLER DE CLASSE**

La conseillère ou le conseiller de classe renseigne les élèves sur leurs droits et sur leurs devoirs et répond à leurs questions sur la marche de leur classe ou du gymnase.

La conseillère ou le conseiller est l’interlocuteur privilégié de ses collègues et des élèves. Sa fonction est :

- d’assurer le contact entre la Direction et les élèves de sa classe, entre ses collègues, quand cela est jugé utile, et entre le gymnase et la famille des élèves ;
- de renseigner les responsables légaux, qui le demandent, sur la situation scolaire de l’élève et de prendre contact de sa propre initiative avec les responsables légaux lorsque la conduite et/ou le travail de l’élève devient préoccupant ou lorsque l’élève est absent trois jours consécutifs sans explication ;
- de collaborer avec la directrice, la doyenne ou le doyen de volée et le secrétariat au contrôle des absences.

## **EQUIPE PSPS (Promotion de la Santé et Prévention en milieu Scolaire)**

L'équipe PSPS promeut un climat sain, respectueux et harmonieux au sein du Gymnase, dans le but de favoriser les apprentissages scolaires et sociaux. L'équipe contribue ainsi à la promotion de la santé physique, mentale et sociale des élèves par des activités de santé communautaire et travaille en collaboration avec le Comité des élèves, le Corps enseignant et la Direction.

Déléguée PSPS, responsable de projets, ad interim : Mme Anne Lorne, doyenne.

Membres :

- Aumônier protestant : M. Guy Labarraque
- Aumônière catholique : Mme Justyna Lotocka
- Infirmière : Mme Laurence Cattin
- Médecin scolaire : Mme Simone Schlegel-Christen
- Médiateur : M. Sylvain Rütli (enseignant)
- Médiatrice : Mme Natacha Gonzalez (enseignante)
- Psychologue : Mme Edith Lévy
- Psychologue conseillère en orientation : Mme Sarah Dubois
- Travailleuse sociale : Mme Émilie Dubler

## **GROUPE RESSOURCES**

Les membres de l'équipe PSPS sont également des ressources à votre disposition que vous pouvez mobiliser en vue de la réussite de votre formation. Ces personnes vous reçoivent au rez-de-chaussée de la Maison Curtat (accès par le jardinet face au porche de la Cathédrale) ou au bureau du 1<sup>er</sup> étage de la Mercerie.

### **▪ SERVICE DE SANTE**

Le service de santé est un lieu d'accueil et de dialogue pour les élèves ou leur famille. L'infirmière scolaire propose un accompagnement professionnel pour toute question en lien avec le bien-être. Elle offre des prestations durables de promotion de la santé et de prévention dans le respect de la confidentialité et des choix des élèves dans une visée inclusive.

- Soins personnalisés, écoute et soutien
- Évaluation, orientation et collaboration avec les partenaires et les réseaux de soins
- Accompagnement dans des situations individuelles, diverses et imprévisibles (complexités psycho-sociales et familiales, urgences, incidents critiques) et dans des expériences de santé spécifiques (maladies chroniques, handicap)

La médecin scolaire du gymnase, Mme Simone Schlegel, est à disposition des élèves sur demande adressée à l'infirmière, à la directrice, ou aux doyennes ou doyens.

Mme Laurence CATTIN	servicesante.gycite@avasad.ch	079 159 29 31
---------------------	-------------------------------	---------------

#### ▪ SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

La psychologue est à disposition pour toute demande en lien avec des difficultés affectives, scolaires, relationnelles, familiales ou d'intégration (harcèlement-intimidation, isolement, etc.).

La psychologue est également présente pour les responsables légaux qui ont des questionnements autour de la santé psychique de leur enfant, ainsi que pour les partenaires scolaires qui s'interrogent sur le bien-être psychique de l'élève.

Elle reçoit sur rendez-vous et travaille dans le respect de la confidentialité. La demande de rendez-vous se fait par courriel ou par téléphone.

Mme Édith LÉVY	edith.levy@vd.ch	
----------------	------------------	--

#### ▪ MEDIATION

Besoin de conseils, de soutien ou simplement d'être écouté ?

Le médiateur et la médiatrice offrent un espace neutre et impartial à toutes les personnes de l'établissement afin de les accompagner en toute confidentialité et sans aucun jugement dans la recherche de solutions. Ils sont à disposition pour toute demande en lien avec la scolarité (difficultés d'apprentissage, stress, conflits, etc.) ou concernant des aspects plus personnels (situation familiale, difficultés financières...).

Mme Natacha GONZALEZ	natacha.gonzalez@eduvaud.ch
M. Sylvain RÜTTI	sylvain.rutti@eduvaud.ch

#### ▪ TRAVAILLEUSE SOCIALE

La travailleuse sociale propose un accompagnement, du soutien, du conseil ainsi qu'un espace d'écoute aux élèves. Elle les aide à faire face aux différentes questions sociales ou personnelles rencontrées :

- Soutien dans les démarches socio-administratives : questions financières, de permis de séjour, de logement, d'assurances sociales ou de problématiques juridiques
- Recherche de solutions et valorisation des ressources : relations, famille, difficultés personnelles, décrochage scolaire
- Accompagnement vers les partenaires



Le travail s'effectue dans l'établissement en collaboration avec les actrices et acteurs internes au gymnase, mais également à l'extérieur avec les partenaires externes ainsi que les familles.

Son intervention se fait avec l'accord de l'élève. La confidentialité dans les échanges d'informations est garantie.

Les élèves sont accueillis sur rendez-vous (téléphone, WhatsApp, courriel ou en passant à son bureau).

Mme Émilie DUBLER	emilie.dubler@vd.ch	079 328 74 86
-------------------	---------------------	---------------

#### ▪ MESURES PARTICULIÈRES (DYS, HP, TDA/H et autres)

La répondante pour les élèves DYS s'occupe des aspects pédagogiques et administratifs de tous les élèves qui possèdent un certificat rédigé par un spécialiste et pour lesquels des aménagements sont demandés. Elle rencontre l'élève et propose les aménagements que l'école peut mettre en place, y compris pendant les sessions d'examens.

Mme Silvia MEIER CAMPONOVO	silvia.meier@eduvaud.ch	079 736 58 66
----------------------------	-------------------------	---------------

La répondante pour les élèves HP ou à profils particuliers (trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité, trouble du spectre autistique, syndrome d'Asperger...) propose un accompagnement professionnel aux élèves qui rencontrent des difficultés au niveau de l'organisation et de la gestion des apprentissages. Il s'agit de (re)découvrir un rapport serein au travail, de consolider sa motivation, de développer ses talents propres tout en trouvant sa place dans un système exigeant et de relever de nouveaux défis pour s'épanouir pleinement dans les études gymnasiales.

Mme Sophie GASSER	sophie.gasser@eduvaud.ch	078 711 33 68
-------------------	--------------------------	---------------

#### ▪ ORIENTATION PROFESSIONNELLE et PRÉ-UNIVERSITAIRE

Madame Sarah Dubois, conseillère en orientation, assure le Service d'orientation du Gymnase de La Cité. Elle reçoit les élèves en consultation individuelle et sur rendez-vous. Les entretiens sont confidentiels.

Les rendez-vous se prennent par courriel à l'adresse : sarah.dubois@vd.ch

Les élèves consultent pour être accompagnés dans leur élaboration d'un projet d'étude, de formation professionnelle et/ou pour se réorienter en cas de difficultés et/ou d'échec scolaire. Ils peuvent recevoir un coaching pour la constitution du dossier de postulation en vue d'un stage et/ou d'une place d'apprentissage.

**Information – Documentation :**

Des documents d'information professionnelle sont à disposition auprès de la conseillère, sur le tableau d'affichage et à la bibliothèque du gymnase.

Les sites internet ci-dessous peuvent également être consultés :

[www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation) ou [www.zoom-vd.ch](http://www.zoom-vd.ch) -> métiers -> podcasts

[www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) fournit des informations sur les professions, les formations, les examens d'admission, l'agenda des manifestations et les apprentissages.

Le **Centre d'information sur les études et les professions** (CIEP : rue de la Borde 3d, 1014 Lausanne) propose en libre accès de la documentation sur les métiers et les écoles et peut répondre aux demandes d'information.

Mme Sarah DUBOIS	<a href="mailto:sarah.dubois@vd.ch">sarah.dubois@vd.ch</a>
------------------	--

#### ▪ AUMÔNERIE ŒCUMÉNIQUE

L'aumônerie est un lieu d'écoute et d'accueil, de discussion et de réflexion, quelles que soient les convictions des personnes en formation, concernant des questions que peuvent poser la vie, l'avenir, le monde et le sens des choses dans une confidentialité professionnelle.

Les aumôniers assurent une présence dans l'établissement le mercredi.

Différentes activités sont proposées aux gymnasiens en cours d'année : conférences, cours facultatifs, soirées, camps, etc. D'autres offres sont faites en collaboration avec les aumôneries des gymnases lausannois.

Programme à disposition sur le panneau au rez-de-chaussée de l'Ancienne Académie.

M. Guy LABARRAQUE	protestant	<a href="mailto:guy.labarraque@eerv.ch">guy.labarraque@eerv.ch</a>	076 583 24 55
Mme Justyna LOTOCKA	catholique	<a href="mailto:jlotocka@gymnasecite.ch">jlotocka@gymnasecite.ch</a>	079 555 98 01

#### GRUPE SOLLICITÉ

La promotion d'un climat scolaire de qualité, propice aux apprentissages, à la réussite scolaire et à l'épanouissement personnel de l'élève est une mission importante de l'école. Toutefois, notre école peut parfois être le théâtre de situations de harcèlement-intimidation lorsqu'un élève est la cible d'actions ou de commentaires négatifs répétés d'un groupe d'élèves. Face à une telle situation, il ne faut jamais rester seul.

Afin de pouvoir répondre efficacement et rapidement, une équipe de professionnels de l'établissement, nommée SolliCité, spécialement formée à la « **Méthode de la préoccupation partagée** », intervient dans notre école. Cette méthode – bienveillante et non-blâmante – consiste en une démarche positive de

recherche de solutions en déconstruisant le phénomène de groupe et en cherchant par des entretiens avec des élèves des pistes d'amélioration. Elle a pour but de faire cesser l'intimidation et d'apprendre à tous les élèves à se préoccuper de l'autre, à respecter la dignité de chacune et chacun et à encourager le bien-vivre ensemble à l'école.

Les élèves peuvent donc être amenés à participer à l'un de ces entretiens. Ces derniers ne débouchent sur aucune sanction et n'ont pas de conséquence sur le cursus des élèves. Pour des raisons d'efficacité et de réactivité, ils ne sont annoncés ni aux élèves ni aux responsables légaux. Toutefois, quand la situation le nécessite, un retour est donné aux responsables légaux.

Pour signaler une situation, vous pouvez contacter toute personne de l'établissement, et pour toute information complémentaire sur les phénomènes de harcèlement-intimidation, consulter le site de l'État de Vaud.

(<https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/prestations/harcelement-intimidation-et-violences-entre-eleves/>).

## **PARRAINAGE**

**Marraines / parrains.** Le Comité des élèves offre un service de soutien par des pairs : un élève de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année, sur la base du volontariat, accompagne l'élève qui le désire (surtout en 1<sup>re</sup> année) face à d'éventuelles difficultés (organisation, rythme de travail, etc.) liées à son cursus gymnasial.

## **COURS INTENSIFS DE FRANÇAIS (CIF)**

Le CIF est un dispositif d'accueil au bénéfice des élèves allophones n'ayant pas suivi l'entier de leur scolarité en milieu francophone.

Cet enseignement peut être proposé tout au long du *cursus* gymnasial.

Les mesures proposées visent à favoriser l'intégration de l'élève au sein de la classe régulière et, plus largement, au sein du gymnase. Elles doivent lui permettre d'accéder le plus rapidement possible aux exigences du plan d'études.

L'élève est intégré dans une classe régulière avec des cours intensifs de français (CIF), dispensés, en principe, par groupes et pendant le temps scolaire. Le nombre de périodes suivies - entre 2 et 10 périodes par semaine - est défini selon le niveau de français. Il est appelé à évoluer en fonction des progrès effectués.

Pour pouvoir bénéficier de cet enseignement, l'élève doit en faire la demande auprès du secrétariat (formulaire à disposition), sauf si son admission a déjà été validée avec l'obligation de suivre cet enseignement.

La répondante CIF, en plus de dispenser l'enseignement, est chargée notamment de l'entretien d'accueil, de l'évaluation du niveau initial de l'élève ainsi que de son

accompagnement, en collaboration avec la direction et les autres enseignantes et enseignants de la classe.

Mme Cora Antonioli
--------------------

cora.antonioli@eduvaud.ch
---------------------------

## SOUTIEN SCOLAIRE

En collaboration avec les files concernées, la Direction organise des appuis hebdomadaires dans différentes disciplines (français et mathématiques notamment). À la demande des élèves, après consultation des maîtresses et maîtres concernés, et évaluation de la demande, la Direction peut organiser des appuis ponctuels dans la discipline souhaitée.

Le Centre Vaudois d'Aide à la Jeunesse (CVAJ), association à but non lucratif, offre un service d'aide à la scolarité que la Direction du gymnase recommande aux élèves qui cherchent un appui scolaire personnalisé.

Ces appuis sont donnés par des étudiantes et étudiants plus âgés/avancés dans leur cursus, devenus répétitrices ou répétiteurs après s'être inscrits auprès du CVAJ, qui les met en relation avec les élèves cherchant du soutien scolaire.

Le CVAJ offre un cadre organisationnel (charte, tarif, paiement intermédiaire dans le cas des appuis qu'il subventionne) et les élèves du Gymnase de La Cité, disponibles pour donner au moins 1 heure d'appui par semaine, peuvent s'y inscrire et trouver là l'occasion d'une activité rémunérée, valorisante et formatrice.

Pour plus d'information : <https://www.cvaj.ch/sas-vaud-accueil.html>

## ACTIVITÉS

### SEMAINE DECOUVERTES

La Semaine Découvertes offre aux élèves des occasions de rencontres culturelles, sportives, artisanales, scientifiques ou tout simplement humaines. Ainsi, du 7 au 11 avril 2025, ils prendront part à une activité ou un voyage, selon les modalités suivantes.

- Les élèves de **1<sup>e</sup> année** suivent une activité avec leur classe, organisée ou dirigée par leurs maîtresses et maîtres.  
Prix max. : CHF 200.- par élève.
- Les élèves de **2<sup>e</sup> année** s'inscrivent à l'une des activités proposées par les maîtresses et maîtres (ateliers, camps sportifs, séjours linguistiques et culturels ou sorties thématiques)  
Prix max. : CHF 400.- par élève, respectivement CHF 500.- pour les séjours de type linguistique ou culturel.
- Les classes de **3<sup>e</sup> année** partent en voyage culturel.

Prix max. : CHF 650.- par élève.

- Les élèves de **4MSOP** suivent des cours de soutien dans diverses disciplines, en vue de préparer leurs examens.

La Semaine Découvertes fait partie des activités parascolaires s'inscrivant dans le cadre de la formation gymnasiale (art. 41 du RGY). Les cours habituels sont donc supprimés et la participation des élèves est obligatoire. Les élèves en situation financière difficile pourront adresser une demande de subside à la direction (formulaire à demander au secrétariat). Des informations complémentaires seront fournies durant le premier trimestre.

## **MOBILITÉ**

Le gymnase encourage la mobilité des élèves, conformément aux [recommandations](#) de la CDIP et de la Confédération en matière d'échanges. En complément des trois filières à mention bilingue, les élèves ont la possibilité d'effectuer des séjours linguistiques de courte durée en 2e année, auprès de nos partenaires allemands et italiens, et ainsi s'immerger dans un environnement linguistique et culturel différent du leur.

Les conditions d'accès à ces programmes varient en fonction notamment de leur durée : des informations sont fournies aux élèves dès la rentrée scolaire.

## **COURS COMPLÉMENTAIRES**

Des cours complémentaires facultatifs sont proposés pour autant qu'ils réunissent un nombre suffisant d'inscriptions (au moins 10 personnes). Une brochure spécifique concernant les cours complémentaires est disponible sur le site Internet du Gymnase de La Cité : <https://www.gymnasecite.ch/vos-etudes/cours-complementaire/>. Une présentation des cours a lieu la 2e semaine après la rentrée d'août. Les élèves volontaires s'inscrivent à la fin de cette 2e semaine au moyen d'un bulletin d'inscription ad hoc à remettre au secrétariat. Les élèves sont ensuite informés en 3e semaine de l'ouverture ou non des cours qui débutent en 4e semaine. Les cours sont inscrits à l'horaire annuel de l'élève et font l'objet d'un contrôle des absences. Se retirer du cours est cependant possible jusqu'aux vacances d'automne.

## **CHŒUR DES GYMNASSES LAUSANNOIS**

Le Chœur des Gymnases Lausannois, sous la direction de M. Olivier Piguet, travaille plusieurs répertoires, du baroque au moderne. Fondé en 1976 par M. René Falquet, il permet aux élèves de chanter dans des lieux prestigieux, chargés d'histoire et "habités" comme la Cathédrale de Lausanne, le temple Saint-Étienne de Moudon, les abbayes de Payerne et de Romainmôtier. Il a également entrepris quatre tournées à l'étranger, en Espagne et en Allemagne.

Tous les élèves désirant chanter peuvent rejoindre le Chœur jusqu'aux vacances d'automne. Après une période d'essai, les élèves confirment ou non leur inscription au Chœur, qui fait partie des cours complémentaires proposés par le gymnase.

Horaire et programme seront déterminés à la rentrée.

Le Chœur propose deux projets en 2024-2025 :

Concert « patchwork » le 18 décembre 2024, à la Salle Paderewski de Lausanne

*Carmina Burana* de Carl Orff, les 21, 22 et 23 mars 2025, à la Salle Paderewski de Lausanne.

Des solistes et instrumentistes professionnels, ainsi que l'AFJD – Association pour la Formation des Jeunes Danseurs – seront nos partenaires pour ce magnifique projet !

Un camp de préparation de trois jours aura lieu aux Rasses du jeudi 6 au samedi 8 mars 2025.

Pour tout renseignement ou complément d'information : 079 233 32 51 ou [piguet.olivier89@gmail.com](mailto:piguet.olivier89@gmail.com)

## **ORCHESTRE DES COLLÈGES ET GYMNASES LAUSANNOIS**

Vous pratiquez un instrument, vous êtes violonistes, altistes, violoncellistes, contrebassistes, flûtistes, hautboïstes, clarinettes, bassonistes, cornistes, trompettistes, saxophonistes, trombonistes, harpistes ou percussionnistes. Vous avez envie de découvrir un monde de beauté, d'émotions et de vibrations. Vous désirez partager votre amour de la Musique avec d'autres élèves de votre âge. Alors, l'Orchestre des Collèges et Gymnases Lausannois vous tend les bras ! Il ne tient qu'à vous de vous inscrire. Il suffit de téléphoner au Chef d'Orchestre, Luc Baghdassarian, au 079 4 829 829, ou de le contacter sur son adresse électronique : [info@ocgl.ch](mailto:info@ocgl.ch).

L'horaire est le suivant :

- Grand Orchestre (de 13 à 18 ans), les répétitions ont lieu tous les vendredis de 16h45 à 18h45 à l'Aula du Collège de Béthusy.

Durant chaque saison, de grands concerts ainsi qu'un ou deux week-ends de répétition (14-16 septembre 2024 et 8-9 mars 2025) sont organisés pour chacun des deux orchestres. Vous apprendrez le métier d'orchestre, vous tisserez des amitiés fortes, vous découvrirez les grands compositeurs qui ont marqué l'Histoire de la musique. La saison 24/25 sera consacrée à la Symphonie du Nouveau Monde de DVORAK.

Si vous avez un doute, venez assister à une répétition ! Vous serez les bienvenu(e)s et les musiciens sauront à n'en point douter vous convaincre d'intégrer les rangs de notre merveilleux orchestre.

Les maîtres mots de l'OCGL sont : bonheur, partage, solidarité, passion et exigence.

## **EXPOSITION ARTS & DESIGN**

Dans le cadre de l'exposition annuelle Arts & Design montée au niveau 5 de La Mercerie à fin mai, un jury, composé de membres du Corps enseignant, récompense de trois prix spéciaux les créations artistiques de trois élèves de 3e année.

## **RÈGLEMENT DES CONCOURS D'ÉTÉ**

1. Sont admis à concourir, individuellement ou par groupe de deux ou de trois candidats, les élèves réguliers de même que les élèves obtenant leur maturité ou leur certificat à la session ordinaire de juin, ou que les élèves en maturité bilingue.
2. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter plus d'un travail de concours ; en revanche, ils peuvent présenter un travail intéressant plusieurs disciplines.
3. Les travaux sont présentés sous forme de mémoires, de collections – dessins, modelages, photographies – de recueils – œuvre(s) originale(s) en littérature, en musique – ou sous toute autre forme convenue avec la maîtresse ou le maître.
4. Chaque travail de concours fait l'objet d'un entretien ou d'une interrogation orale en présence d'un jury composé de la maîtresse ou du maître et d'une experte ou d'un expert.

## **PRIX ANNUELS**

Les élèves des classes terminales qui se sont particulièrement distingués dans une ou plusieurs disciplines, ou sur le plan du mérite général, sont récompensés par l'octroi de prix annuels en espèces délivrés lors de la cérémonie des promotions. Offerts par le Gymnase de La Cité, des fondations, des entreprises ou des instances officielles, ces prix sont attribués par la Conférence des maîtres de fin d'année scolaire.

## **STAGES PROFESSIONNELS**

Les stages professionnels sont possibles pour les élèves de 2e et de 3e année en principe durant toute l'année scolaire. Néanmoins, l'élève évitera les semaines de fin de semestre ou d'année comportant de nombreuses épreuves ainsi que celles précédant des vacances. Les stages font l'objet d'une demande de congé spéciale, au moins deux semaines à l'avance, demande accompagnée des coordonnées complètes de l'entreprise (ou de l'établissement d'enseignement) et de la personne responsable. Chaque stage est officialisé par une attestation à faire remplir par le bailleur de stage et à remettre à la doyenne ou au doyen de volée.